

Politique d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation

Orientation stratégique

Même si les universités albanaises sont placées sous la tutelle du ministère de l'Education, du Sport et de la Jeunesse, elles sont soucieuses de leur autonomie et définissent leurs priorités selon leurs compétences particulières. Il en va de même de leurs partenariats avec des établissements étrangers.

Financement

Les universités publiques disposent de moyens financiers limités ; certaines universités privées sont plus à l'aise.

Les principales sources de financement sont :

- le programme *Erasmus +* (mobilités croisées mais aussi financements structurants) ;
- les programmes mis en place par l'AUF pour les établissements membres et les représentations diplomatiques à travers leurs programmes de bourses ou leurs appuis ponctuels sur certains projets.

Concernant la coopération avec la France, les établissements français puisent parfois dans leurs propres réserves ou des programmes de coopération déjà engagés pour soutenir leurs échanges avec des partenaires albanais.

Des dispositifs d'incubateurs et d'appui aux "startup" existent dans des universités privées et bénéficient de fonds d'acteurs économiques pour l'essentiel.

Evaluations

- Pas d'information -

Politique francophone

Il n'y a pas de filière francophone. Par contre, le Poste coopère étroitement avec l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) pour les coopérations universitaires. Il est à noter que certaines filières, certes non francophones, recèlent une forte francophonie des professeurs et étudiants, pour des raisons historiques et de par le soutien de l'ambassade : archéologie et médecine essentiellement.

La conclusion de nouveaux partenariats universitaires - université de Médecine de Tirana avec la faculté de Médecine de l'université Côte d'Azur de Nice, université "Aleksandër Moisiu" de Durrës avec la faculté de Droit de l'université Côte d'Azur de Nice, université "Luigj Gurakuqi" de Shkodra avec l'université de Haute-Alsace - a été systématiquement liée à une adhésion à l'AUF. D'autres demandes sont en instance avec les universités "Aleksandër Xhuvani" d'Elbasan et "Fan S. Noli" de Korça.

Paysage de l'enseignement supérieur

Les établissements d'enseignement supérieur en Albanie sont : les universités, les collèges universitaires, les académies et les collèges professionnels supérieurs. L'enseignement supérieur est public et privé.

Le ministère de l'Education, du Sport et de la Jeunesse est l'institution qui met en œuvre le programme du gouvernement dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Conseil de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, placé auprès du ministre responsable de l'enseignement, agit en tant qu'organe de consultation sur les politiques de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. La Conférence des Recteurs, organe collégial qui réunit les recteurs des établissements d'enseignement supérieur, donne des recommandations sur les questions d'intérêt national liées à l'enseignement.

Les établissements de l'enseignement supérieur *jouissent* de la *liberté académique et de l'autonomie* financière. Le Sénat, organe collégial supérieur académique, est responsable de l'accomplissement de la mission par l'établissement d'enseignement supérieur. A la tête de chaque établissement de l'enseignement supérieur, il y a le recteur, représentant légal pour les questions académiques et protocolaires. Dans les universités, le recteur est élu

par les membres des assemblées du personnel académique des facultés et centres de recherches et par les étudiants.

De nombreuses universités privées (droit, sciences politiques, architecture-urbanisme, informatique, économie, médecine...) ont vu le jour. Les enseignants viennent en général du public où ils continuent à enseigner.

La réforme de l'enseignement supérieur a rendu possible la mise en place du processus d'évaluation pour l'accréditation des établissements d'enseignement supérieur. Les institutions de l'enseignement supérieur en Albanie offrent des programmes d'études, organisés en modules et évalués en crédits, correspondant au Système Européen de Transfert et de Cumul des Crédits (ECTS).

Les programmes d'études sont organisés en trois cycles consécutifs : Bachelor, Master et Doctorat.

Le système universitaire albanais essaie, plutôt avec succès, de s'adapter au nombre croissant d'étudiants. L'admission est possible pour tout candidat ayant terminé avec succès les études secondaires et remplissant le critère de la note moyenne définie chaque année par une décision du Conseil des Ministres. Les institutions d'enseignement supérieur peuvent poser des critères d'admission supplémentaires (concours/tests) pour l'admission des candidats.

Paysage de la recherche et de l'innovation

- Pas d'information -

La coopération internationale

Politique d'attractivité

- Pas d'information -

Partenariats étrangers

- Pas d'information -

La mobilité étudiante

La mobilité entrante

- Pas d'information -

La mobilité sortante

Chaque année, l'ambassade de France propose un programme de bourses du Gouvernement français aux niveaux master (M2 en priorité) et doctorat, la sélection est faite par une commission présidée par le service de coopération et d'action culturelle. Certaines bourses sont plus particulièrement ciblées sur des coopérations universitaires soutenues par le Poste ; dans ce cas, les candidats sont identifiés en concertation avec les établissements albanais et français pour assurer le réinvestissement local et la démultiplication des acquis.

Sinon, le Poste a systématiquement soutenu depuis plus de 3 ans la signature d'un accord-cadre pour tout nouveau projet de coopération universitaire entre un établissement d'enseignement supérieur français et un partenaire albanais, le dépôt d'un projet "Erasmus Plus" étant le deuxième volet de cet engagement. Le dépôt doit être effectué par la partie française.